

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2013

VOEU N° DEL021-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 25 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 28/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 19/03/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à H. EL GARES en date du 25/03/13)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS.

M. Habib EL GARES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Sauvegarde des cabines téléphoniques sur le territoire communal.

Rapporteur : Claude SERGENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Aujourd'hui, sur le territoire de la commune de Gières, un total de huit cabines téléphoniques gérées par France Télécom Orange sont dénombrées. Elles sont réparties de la façon suivante : gare, esplanade du 8 mai 1945, chemin des Palettes au quartier du Japin, avenue Esclangon, place de la République, rue de l'Isère, rue des Essarts sur la Zone d'Activités de Mayencin et rue du Bois Taillis au quartier du Chamandier.

En raison de la baisse de fréquentation des cabines liées à l'utilisation croissante des téléphones portables et par souci d'économie de gestion, France Télécom Orange souhaite supprimer six cabines pour n'en conserver que deux pour des raisons de service public universel : avenue Esclangon et la gare.

Soucieuse du maintien d'un service public de qualité, la municipalité de Gières a précisé à plusieurs reprises à France Télécom Orange sa volonté de conserver l'effectif total des cabines téléphoniques. Ces dernières peuvent permettre à des personnes non équipées de téléphones mobiles de passer des communications et sauver des vies le cas échéant.

Certaines catégories socioprofessionnelles en difficulté n'ont, en effet, pas les moyens de s'équiper de téléphones portables et les cabines téléphoniques constituent, dans ce cas, leur seul outil de communication. Il en est de même avec de nombreuses personnes âgées ou jeunes scolaires.

De plus, les cabines téléphoniques peuvent être d'un grand secours lors de problèmes rencontrés avec les téléphones mobiles : batteries déchargées, réseaux inopérants, mauvaise réception, consommation de crédits ou forfaits dépassés,...

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de maintenir la position de la municipalité pour sauvegarder les huit cabines téléphoniques sur le territoire de la commune de Gières ;
- de demander à France Télécom Orange de poursuivre ses missions de service public et la maintenance des huit cabines téléphoniques répertoriées sur la commune de Gières.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.